

Plus d'informations

glaude.angeline@picardie.msa.fr
06 16 21 37 06

MSA Picardie - Service Communication - Mars 2023 - Crédits photo : AdobeStock.

Commission de Maintien en Emploi

Suite à un accident ou à une maladie,
retrouvez une activité professionnelle
adaptée à votre état de santé.

MSA de Picardie
8, avenue Victor Hugo
60010 Beauvais
03 22 80 60 02
picardie.msa.fr

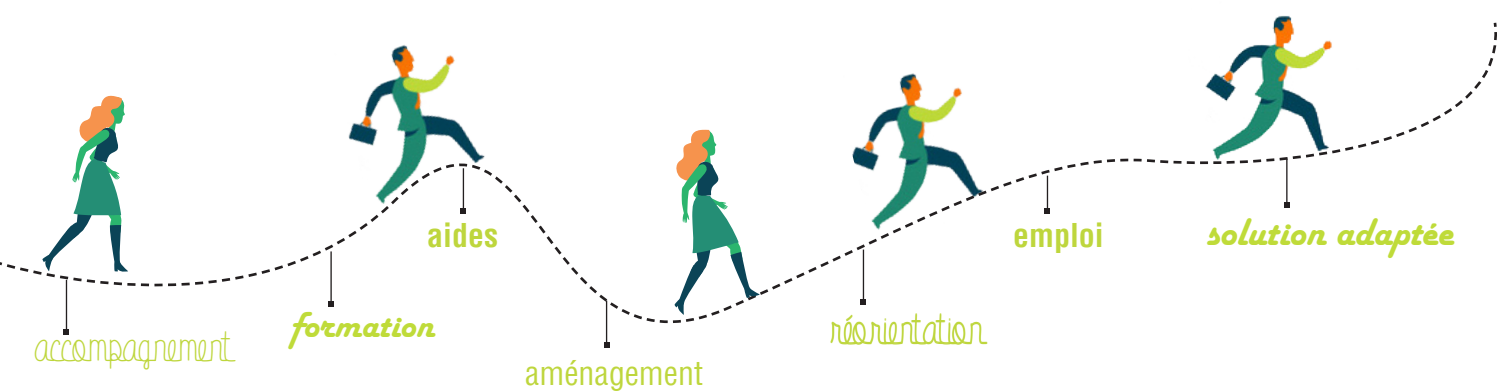


L'essentiel & plus encore

picardie.msa.fr



L'essentiel & plus encore



Commission de maintien en emploi

Votre état de santé vous empêche de reprendre votre poste de travail ?

La MSA vous propose d'entrer dans une dynamique de maintien en emploi afin de retrouver une activité professionnelle adaptée à votre nouvelle situation.

Conditions d'accès

Toute personne adhérente à la MSA peut bénéficier de l'accompagnement de la Commission de Maintien en Emploi.

Comment ça marche ?

La commission se réunit une fois tous les 2 mois pour étudier les **dossiers transmis par les médecins, les travailleurs sociaux et les partenaires.**

Chaque personne fait l'objet d'une recherche de solutions spécifiques à sa situation.

Les éléments de réponse peuvent être professionnels, sociaux, financiers, législatifs ou médicaux.

Au final, les propositions de la commission sont soumises à l'accord de la personne accompagnée.

Les solutions

Votre état de santé vous permet de rester dans l'entreprise.

Vous pouvez bénéficier :

- d'un aménagement de poste,
- d'un reclassement interne,
- d'une formation,
- d'un temps partiel thérapeutique...

Votre état de santé nécessite une réorientation professionnelle.

Vous pouvez :

- bénéficier d'une formation,
- bénéficier d'un bilan de compétence,
- être aidé dans la création d'une entreprise...

